

Profitez des contrôles de types!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Der Traktor : schweizerische Zeitschrift für motorisiertes Landmaschinenwesen = Le tracteur : organe suisse pour le matériel de culture mécanique**

Band (Jahr): **10 (1948)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Profitez des contrôles de types !

A plusieurs reprises, nous avons relaté que des tracteurs indigènes et importés sont soumis à un contrôle de type par une commission officielle d'experts. Ces contrôles sont libres et ont pour but d'épargner des frais aux vendeurs et à l'administration cantonale.

En effet, lorsqu'une machine est présentée à l'office cantonal du contrôle des automobiles avec le numéro de l'attestation du contrôle de type, la vérification du véhicule est simplifiée.

Lors du contrôle de type, les machines ne sont souvent admises à circuler sur les voies publiques qu'à la condition d'apporter certaines modifications au tracteur, telles que la disposition des pédales, l'amélioration des freins, etc.

Etant donné que le contrôle des tracteurs agricoles n'est pas prévu par la loi, certains cantons s'en passent. Il arrive, par conséquent, que des tracteurs sont livrés sans que les modifications exigées par la commission des experts n'aient été exécutées. Il est évident que cela n'est pas dans l'intérêt des agriculteurs.

C'est pourquoi, nous conseillons à nos membres de demander au vendeur, lors de l'achat d'un tracteur, l'attestation du contrôle de type ainsi que la déclaration disant que les modifications, exigées lors de ce contrôle et mentionnées dans le dit document, ont été exécutées.

AUTO-LITE

le distributeur
par
excellence



AUTO-LITE

la bobine
d'allumage
par
excellence



choisissez
AUTO-LITE

L'équipement électrique et pièces de rechange pour l'allumage, le démarrage et l'éclairage de l'automobile.

Service Central pour la Suisse
URANIA-Accessoires

M. Eschler

Zurich/Lausanne